

COMITE SYNDICAL DU MARDI 26 MARS 2024

Le mardi 26 mars 2024 à 9H45, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
104	33+22	55
Quorum		52
Total des voix (P +R)		75
Majorité absolue		39

ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Vincent ALLEVAR, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
	François BONNET, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
Ms	Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Ms	Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Michel MAGNAN, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Ms	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Didier SEBBAH, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 5 voix :

Mme | Marion MAGNAN

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

M. | Christian MOUNIER

1 représentant du Conseil Départemental des Hautes Alpes de 5 voix :

M. | Christian HUBAUD

4 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- M. Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
- Mme Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- M. Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants
- Jean-Pierre SEISSON délégué de Chateaurenard, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

Mme Noëlle TRINQUIER, par Christian MOUNIER

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

M. Didier REAULT, par Marion MAGNAN

18 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- Mme Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Guy ALBRAND
- Ms Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Rémi COSTORIER
- Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Juan MORENO
- Mme Christian CHIAPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
- Ms Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Gérard JUSTINESY
- Jean-Christophe DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Louis-Pierre FABRE
- Benoit DUFAY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Pierre-Yves VADOT
- Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par David FOURNIER
- Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
- M. René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Félix BOREL
- Mme Geneviève JEAN, déléguée de la Communauté Territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
- Ms Roland GIBERTI, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Claude CHEILAN
- Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT
- Mme Sophie HOSTALERY, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Sylvie GREGOIRE
- Ms Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX
- Jean-Luc PERIN, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Marie-Laurence ANZALONE
- Franck PERARD, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Jean-Pierre TEMPLIER
- Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA

2 représentants du collège communal disposant d'une voix :

- Ms Philippe BATOUX, déléguée de Mérindol, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants par Lucien GALLAND
- Rémy ODDOU, délégué de Lettret par Jean-Marc LUNEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- Ms Bernard ALAMELLE, délégué suppléant de la commune de Pertuis
- Pascal BREBION, commune de la Roque d'Anthéron
- Guillaume CLOT, Conseil départemental de Vaucluse
- Roland GIRAUD, commune de Villeneuve
- Thibault HOURS Métropole Aix Marseille Provence
- Olivier NALBONE, région PACA
- Mmes Valérie ROUX, Métropole Aix Marseille Provence
- Eléna SENANTE, commune de Jouques
- Véronique BOUTEILLE, SMAVD
- Frédérique COUTAZ, SMAVD
- Ms Christian DODDOLI, SMAVD
- Julien GOBERT, SMAVD
- Bertrand JACOPIN, SMAVD
- Mme Fabienne MERCIER, SMAVD
- M. Philippe PICON, SMAVD
- Mme Coralie SYLVESTRE, SMAVD

Délibération n° 2024-19
Formation générale

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 26 MARS 2024

Essartements en Durance - Informations aux territoires et usagers

Les aménagements hydrauliques ont supprimé les crues fréquentes et interrompu le transit sédimentaire conduisant en à un important développement de végétaux dans le lit mineur de la Durance pouvant freiner l'écoulement des crues et aggraver les inondations.

Des entretiens spécifiques, nommés « essartements », sont par conséquent menés pour maintenir une capacité hydraulique suffisante. Ils consistent à l'arrachage des végétaux ligneux dans le lit vif de la Durance.

Il s'agit d'une obligation règlementaire assurée par EDF, issue de la concession hydroélectrique. L'essartement est ainsi appliqué depuis près de 35 ans et programmé selon un découpage longitudinal de la Durance en 23 tronçons, dits « lots ». Cela représente 4 000 ha de rivières à traiter, soit environ 1 000 ha/an. Les lots sont essartés tous les 3 à 5 ans.

La dimension environnementale est prise en compte en réalisant les travaux sur les périodes les plus propices et par une stratégie de traitement qui privilégie la solution la moins pénalisante en fonction des enjeux environnementaux identifiés. Ces campagnes régulières nécessitent une préparation de chantiers importante. Pour un démarrage des travaux au 1^{er} septembre de chaque année, l'organisation de chantier est définie et arrêtée en juin.

La définition du projet d'essartement à l'échelle du lot s'appuie sur un diagnostic hydraulique visant à garantir un écoulement suffisant adapté aux enjeux de sûreté, et un diagnostic écologique afin de définir, avec une connaissance actualisée des enjeux environnementaux, la stratégie à adopter pour assurer les écoulements en mettant en œuvre les mesures d'évitement et de réduction des incidences les plus adaptées.

Le SMAVD joue un rôle important sur les modalités concrètes d'essartement. Au sein des Comités de Suivi Environnemental, nos experts en hydraulique et en biodiversité expriment un avis sur les propositions d'essartement transmises par EDF comme cela est notamment prévu dans le cadre de la concession du Domaine Public Fluvial de Basse Durance. Les interfaces avec les ouvrages hydrauliques et la véloroute sont partagées et prises en compte. Nos gardes rivières veillent au respect des zones de stockage et d'accès préalablement identifiés.

La Charte d'Aménagement de la Durance prévoit également en son article 5-1 que le SMAVD assure « une information relative au déroulement des programmes d'essartement auprès des communes riveraines, des associations et organismes intéressés ».

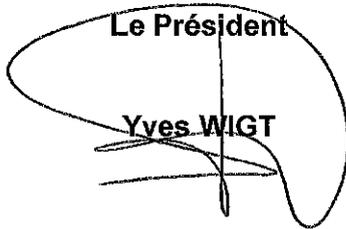
Dans cette optique, les services du SMAVD souhaitent recenser auprès des élus, le besoin en informations des communes riveraines et des usagers (sociétés de chasse et de pêche, etc) sur les campagnes annuelles d'essartement et les modalités pratiques qui permettraient d'y satisfaire (courriers, réunions publiques).

**Sur la proposition du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Comité Syndical**

- APPROUVE l'organisation de réunions annuelles territoriales en amont des campagnes d'essartement.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 16 AVR. 2024

Le Président
Yves WIGT



Le Président
Yves WIGT

